

# NOUVELLES

## DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DU 17 JUIN 2020

### RAPPORT ANNUEL 2018 2019

Université du Québec



UQAM UQTR UQAC UQAR UQO UQAT INRS ENAP ÉTS TÉLUQ

#### RÉUNION DU 17 JUIN 2020 (2020-8-AG)

##### INFORMATION

#### État de situation dans le réseau relativement aux mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés de l'évolution des activités d'enseignement et de recherche dans les établissements du réseau en raison de la pandémie COVID-19.

Parmi les sujets abordés, le plan de relance du gouvernement pour la rentrée en enseignement supérieur au trimestre d'automne 2020, dévoilé le 16 juin dernier. Pour les étudiants des cégeps et des universités, une formule hybride, alliant présence en classe et enseignement à distance, doit être privilégiée, et ce, en tenant compte des consignes de santé publique. Les établissements du réseau ont planifié en ce sens le trimestre d'automne. De plus, pour les étudiants qui amorcent leur projet d'études, les établissements du réseau offriront un maximum d'enseignement en présentiel afin de favoriser l'intégration de ces étudiants.

#### Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

L'Assemblée des gouverneurs est informée que les universités québécoises, représentées par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), ont adressé le 16 juin dernier au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Simon Jolin-Barrette, leurs commentaires sur la nouvelle version du

PEQ. Ces commentaires font notamment état des éléments qu'elles souhaitent voir modifiés au programme, principalement en ce qui concerne l'instauration d'une clause de droits acquis, le recrutement des professeurs et du personnel de recherche de calibre international ainsi que les critères liés à la reconnaissance de l'expérience de travail.

##### NOMINATIONS

#### Comité de retraite du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé comme membres du comité de retraite du RRUQ les personnes suivantes:

- **Luc Boisvert**, vice-recteur aux ressources de l'UQAT, à titre de représentant de la corporation de cet établissement, pour un mandat de trois ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2023;
- **Kim Delisle**, professeure en certification à l'UQAT, à titre de représentante des employés de cet établissement, pour un mandat de trois ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2023;
- **Harold Heppell**, professeur en finance et services financiers à l'UQAR, à titre de représentant des employés de cet établissement, pour la durée non écoulée du mandat de Jean-Yves Lajoie, soit du 1<sup>er</sup> août 2020 au 20 juin 2021.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### Prix d'excellence 2020 de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a attribué les prix d'excellence 2020 : en gestion, en enseignement, en recherche et création, de la relève ainsi que du partenariat. Ces prix seront décernés aux lauréats au cours d'une cérémonie officielle virtuelle pour souligner la rentrée universitaire 2020-2021 qui se tiendra le 26 août prochain. Par conséquent, les noms des lauréats demeurent confidentiels jusqu'à ce moment.

Ces marques de reconnaissance soulignent la contribution exceptionnelle des professeurs et des cadres des établissements du réseau de l'Université du Québec. Pour connaître les lauréats des années précédentes, veuillez cliquer [ici](#).

## AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

### Délivrance des diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a délivré 5 042 diplômes à des étudiants de l'UQTR (1670), l'UQAC (1101), l'UQAR (788), l'UQO (733), l'ÉTS (536) et la TÉLUQ (214). Depuis la création de l'Université du Québec en 1968, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui décerne ses propres diplômes, ont délivré 746 700 diplômes.

### Fonds de développement académique du réseau (FODAR)

Le FODAR appuie les orientations stratégiques déterminantes pour le développement des établissements du réseau de l'Université du Québec en matière de formation et de recherche. L'Assemblée des gouverneurs a approuvé la répartition de l'enveloppe 2020-2021 du FODAR au montant de 1 923 400 \$ comme suit :

- volet Grandes initiatives réseau : 530 000 \$;
- volet Communauté réseau : 620 000 \$;
- volet Développement institutionnel : 600 000 \$;
- prix d'excellence en enseignement, en recherche et création, de la relève et du partenariat : 90 000 \$;
- gestion du Fonds : 83 400 \$.

Les objectifs et les modalités de chaque volet sont décrits dans le document intitulé *Fonds de développement académique du réseau (FODAR) 2020-2021* disponible à l'adresse suivante (accès réseau uniquement) : <http://www.uquebec.ca/fodar/>.

Également, le bilan financier 2019-2020 du FODAR a été présenté pour information à l'Assemblée des gouverneurs.

## AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

### Rapport annuel 2019 du régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ)

Jean-Philippe Tremblay, directeur du RRCCUQ, et Marie Bouvier, présidente du comité de retraite du RRCCUQ, ont présenté à l'Assemblée des gouverneurs le rapport annuel du régime au 31 décembre 2019. Les sujets suivants ont été abordés : les principaux dossiers traités en 2019, l'évolution de la participation, la situation financière, les placements, la performance du gestionnaire, les états financiers ainsi que les perspectives pour l'année 2020.

Pour consulter le rapport annuel 2019 du RRCCUQ, veuillez cliquer [ici](#).

### Rénovation de systèmes électromécaniques à l'édifice Henri-Julien à Montréal

L'Assemblée des gouverneurs est informée qu'un appel d'offres public a été lancé par l'Université du Québec le 1<sup>er</sup> juin 2020 pour l'exécution de travaux de construction concernant la rénovation de systèmes électromécaniques qui doivent être réalisés à l'édifice Henri-Julien situé à Montréal.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le Rapport annuel 2018-2019 de l'Université du Québec et des établissements du réseau a été déposé à l'Assemblée des gouverneurs.

Pour consulter le rapport annuel de l'Université du Québec, veuillez cliquer [ici](#).

## RÉUNION SPÉCIALE DU 17 JUIN 2020 (2020-9-AG-S)

### Annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec du règlement général 6 Ressources humaines

L'Assemblée des gouverneurs a modifié l'annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec en y apportant des changements qui visent principalement à :

- consigner par écrit le versement de l'indexation ponctuelle, lequel versement constitue une bonification des prestations du RRUQ. Les modifications précisent les rentes admissibles à l'indexation ponctuelle et le pourcentage d'augmentation;
- actualiser l'article 2.1.18, qui énumère les taux d'intérêt applicables selon les années, afin de préciser le taux d'intérêt calculé pour 2018;
- actualiser l'appendice II, qui énumère les « autres unités » qui participent au RRUQ, pour refléter le changement d'adresse de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU);

- actualiser l'appendice IV, qui établit la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires, afin de tenir compte des rentes ainsi converties au 31 décembre 2019.

Les modifications réglementaires entreront en vigueur dès leur publication dans la Gazette officielle du Québec prévue le 4 juillet 2020.

